

## VALBIOTIS

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 415.267,80 euros  
Siège social : ZI des Quatre Chevaliers -12F rue Paul Vatine – 17180 Périgny  
800 297 194 RCS La Rochelle  
(la "Société")

### RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 21 MAI 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

#### 1. Principales données financières

Comptes Sociaux de la Société	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
Produits d'exploitation	317.539 €	214.591 €
Charges d'exploitation	6.123.338 €	3.021.613 €
Résultat d'exploitation	-5.805.800 €	-2.807.022 €
Résultat financier	-47.372 €	-37.106 €
Résultat exceptionnel	-137.273 €	-50.525 €
Impôts sur les bénéfices et participation	-1.182.746 €	-474.169 €
Résultat net	-4.807.698 €	-2.420.484 €
<b>BILAN</b>		
Actif immobilisé	1.692.093 €	1.049.433 €
Actif circulant	9.241.556 €	11.747.733 €
Dont trésorerie	1.310.570 €	2.248.372 €
Dont valeurs mobilières de placement	6.108.878 €	8.436.650 €
Total de l'actif	10.933.649 €	12.797.166 €
Capitaux propres	7.469.151 €	10.166.271 €
Provisions pour risques et charges	55.152 €	0 €
Total des dettes	2.892.471 €	2.191.695 €
Total du passif	10.933.649 €	12.797.166 €

<b>TRESORERIE<sup>1</sup></b>		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(4.546) K€	(2.172) K€
Flux net de trésorerie lié aux investissements	(723) K€	(844) K€
Flux net de trésorerie lié au financement	2.090 K€	13.087 K€
Variation de trésorerie	(3.179) K€	10.071 K€
Trésorerie de clôture	7.419 K€	10.599 K€

## **2. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

### **➤ Subventions d'exploitation**

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE, la Société a bénéficié en janvier 2018 d'une aide d'un montant de 94.492 euros relative aux dépenses de l'exercice 2017. Aussi, la Société a demandé et calculé une aide de 157.827 euros au titre des travaux réalisés en 2018.

Dans le cadre de la subvention CREADEV-BPIFrance, la Société a bénéficié d'une aide d'un montant de 40.000 euros relative aux dépenses de l'exercice 2017, encaissée en avril 2018.

### **➤ Les avances remboursables**

Les avances remboursables sont destinées à accompagner la Société dans l'aboutissement de son projet de développement et dans le renforcement de son organisation, elles ne sont pas soumises à intérêts.

Les avances remboursables représentent, au 31 décembre 2018, un montant total de 516.876 euros et sont décrites comme suit :

- Une avance remboursable, d'un montant de 205.000 euros, a été accordée à la Société par BPIFrance Financement dans le cadre du programme de développement du VAL63 sous condition suspensive de la réalisation d'une augmentation de capital de 700.000 euros avant le 31 décembre 2016 ; Un premier versement de 165.000 € avait été perçu avant retraitement des frais d'instruction de 6.150 €. Le solde de 41.000€ a été versé fin novembre 2018. Le 1<sup>er</sup> remboursement de 10.250 € était prévu le 31/12/2018. Suite à un décalage de BPI, ce montant a été prélevé le 03/01/2019. La Société remboursera 10.250 € par trimestre.
- Une avance remboursable, d'un montant total de 219.000 euros, a été accordée à la Société par BPIFrance Financement dans le cadre du programme VAL-63000. Le 1<sup>er</sup> versement a été reçu pour 175.000€ avant retraitement des frais d'instruction de 6.570 €. La date de fin du programme est fixée en septembre 2019. Le premier remboursement est prévu de façon trimestrielle de 13.687,50 € (soit 54.750,00 € annuels) et interviendra le 31/03/2020 pour finir le 31/12/2023.
- Une avance remboursable FMR63, d'un montant de 100.000 euros versé en 2017, a été accordée à la Société par la caisse des dépôts et consignations, pour la création d'activité et le développement d'emplois. Concernant le calendrier de remboursement, le premier

<sup>1</sup> Selon les normes IFRS

remboursement a été effectué le 5 janvier 2018 et se prolongera jusqu'au 5 décembre 2020, pour un montant de 2.777 euros mensuels.

- Une avance remboursable de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a été octroyée pour 70.000 euros, pour l'aide au versement des loyers. Le 1<sup>er</sup> remboursement prévu est le 30 octobre 2020 pour 14.000 euros, et sera complété de 4 autres versements annuels pour finir en octobre 2024.

➤ **Prêts**

- Le prêt amorçage octroyé par BPIFrance en 2014 de 350.000 euros pour 8 ans a été remboursé à hauteur de 70.000 euros en 2018. Les remboursements trimestriels de 17.500 € prendront fin le 31/12/2022.
- Le prêt amorçage octroyé par BPIFrance en 2017 de 150.000 euros pour 3 ans commencera à être remboursé le 31/12/2019. Les remboursements trimestriels de 7.500 euros prendront fin le 30/09/2024.
- Le prêt bancaire souscrit auprès de la Société Générale pour 85.828 euros a quasiment été remboursé en totalité. Il reste 2 mensualités en 2019 pour un montant total de 4.829 euros.
- Le prêt amorçage FEI obtenu en 2017 auprès de BPIFrance pour 350.000 euros sur 8 ans commencera à être remboursé le 31/03/2021. Les remboursements trimestriels de 17.500 euros prendront fin le 31/12/2025.
- Le prêt à taux zéro BPIFrance concernant l'étude clinique REVERSE-IT de 350.000 euros commencera à être remboursé le 31/03/2020. Les remboursements trimestriels de 12.500 euros prendront fin le 31/12/2024.

➤ **Attribution de BSPCE<sub>2017</sub>**

Par décisions du Directoire en date du 31 mai 2018, il a été procédé à l'attribution de cent neuf mille quatre cent douze (109.412) BSPCE<sub>2017</sub>, dans les propositions et au profit des bénéficiaires suivants, à savoir :

- 54.706 BSPCE<sub>2017</sub> Ordinaires :
  - *Vingt-et-un mille huit cent quatre-vingt-deux (21.882) BSPCE<sub>2017</sub> Ordinaires attribués aux membres du Directoire.*
  - *Quatre mille six cent quatre vingt douze (4.692) BSPCE<sub>2017</sub> Ordinaires attribués aux Directeurs de département.*
  - *Seize mille quatre cent treize (16.413) BSPCE<sub>2017</sub> Ordinaires attribués aux salariés.*

A la date du présent rapport, il reste 11.719 BSPCE<sub>2017</sub> Performance à attribuer.

- 54.706 BSPCE<sub>2017</sub> Performance :
  - *Vingt-et-un mille huit cent quatre-vingt-deux (21.882) BSPCE<sub>2017</sub> Performance attribués aux membres du Directoire.*
  - *Quatre mille six cent quatre-vingt-douze (4.692) BSPCE<sub>2017</sub> Performance attribués aux Directeurs de département.*
  - *Seize mille quatre cent treize (16.413) BSPCE<sub>2017</sub> Performance attribués au profit des salariés.*

A la date du présent rapport, il reste 11.719 BSPCE<sub>2017</sub> Performance à attribuer.

### ➤ **Augmentation de capital en numéraire**

Le 2 octobre 2018, la Société a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 505 606 actions ordinaires nouvelles au prix de 4,50 € par action soit 0,10 € de valeur nominale et 4,40 € de prime d'émission, soit un montant total de l'augmentation de capital de 2 275 227 €.

Le capital social est ainsi passé de 364.707,20 euros à 415.267,80 euros représenté par 4.152.678 actions d'une valeur nominale de 0,10 centimes.

Cette augmentation de capital en numéraire a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, au profit d'investisseurs qualifiés au sens de l'article D. 411-4 du Code Monétaire et Financier. Il a été fait usage de la délégation consentie au Directoire par l'Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2018.

Les frais d'émission ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 201 119 €.

### ➤ **Evolution du Conseil de Surveillance de la Société**

La société SOFIMAC PARTNERS, représentée par Monsieur Philippe VUAGNAT, a démissionné de ses fonctions de membres du Conseil de Surveillance avec effet immédiat le 08/03/2018 conformément aux obligations réglementaires de l'AMF.

### ➤ **Evolution du Directoire de la Société**

En mai 2018, VALBIOTIS a annoncé l'évolution de la composition de son Directoire avec le départ de Monsieur Philippe CHARIER au 30 juin 2018. En septembre 2018, Monsieur Pascal SIRVENT a été nommé membre du Directoire.

## **3. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

- Janvier 2019 : Nomination de Josep INFESTA en tant que "*Head of Global Business Development*";
- Février 2019 : Obtention du brevet européen pour Valedia® ;
- Février 2019 : Nomination de Murielle CAZUBIEL en tant que membre du Directoire de la Société ;
- Février 2019 : La société a reçu une subvention de la part de BPIFrance et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 350.000 € pour le programme « Développement de 2 produits pour la prise en charge du prédiabète et du surpoids/obésité : travaux de recherche préclinique préalables au dépôt du dossier d'allégation ». La durée du programme prévue est de 18 mois. 50% du montant sera versé à la signature du contrat et 50% à la clôture des travaux.
- Mars 2018 : Organisation d'une assemblée générale en vue de la désignation de Mme TIXIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

## **4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

La Société entend poursuivre le développement de ses activités en France et à l'étranger afin d'améliorer ses résultats au cours du prochain exercice social.

## **5. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – utilisation d'instruments financiers**

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité et le risque de crédit.

### Risque de liquidité

La Société finance sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, d'obtention d'avances remboursables et de subventions et de remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche, mais n'a pas eu recours à des emprunts bancaires. En conséquence, la Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts.

A l'avenir, et pour financer les développements futurs de sa technologie et de ses produits, la Société continuera à avoir des besoins de financement importants. Si la Société se trouvait dans l'incapacité de s'autofinancer, elle serait amenée à rechercher d'autres sources de financement, notamment par le biais de nouvelles augmentations de capital.

### Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les comptes à terme détenus par la Société.

Au 31 décembre 2018, les disponibilités et comptes à terme détenus par la Société étaient placés dans des produits ayant une maturité inférieure à 1 mois.

En outre, le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

## **6. Activité de la Société**

### 6.1. Exposé de l'activité sur l'exercice 2018

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 88.810 € contre un chiffre d'affaires de 2.657 € lors de l'exercice précédent, et le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 4.807.698 € contre 2.420.484 € en 2018. Ce chiffre d'affaires non significatif est conforme au plan stratégique annoncé lors de l'Introduction en bourse de la Société.

### 6.2. Analyse du bilan

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

#### a. A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 1.692.093 € contre 1.049.433 € au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 9.241.556 € contre 11.747.733 € au titre de l'exercice précédent. Cette diminution provient principalement de la baisse de la trésorerie et des V.M.P. (variation de -3.265.574 €).

Les créances (Clients et comptes rattachées et Autres créances) ont quant à elles augmenté de 715.689 €.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 129.691 € contre 83.946 € au titre de l'exercice précédent.

b. Au passif

Les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 7.469.151 € contre 10.166.271 € au titre de l'exercice précédent. Cette diminution provient principalement du report déficitaire des années précédentes (-2.996.153 €) ainsi que du résultat de l'exercice 2018.

Les provisions pour risques et charges représentent 55.152 € suite à un litige prud'homal.

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 2.892.471 € contre 2.191.695 € au titre de l'exercice précédent et comprennent :

<b>Nature de la dette</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2018</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2017</b>
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1.384.829 €	1.483.976 €
Dettes fournisseurs	879.644 €	415.815 €
Dettes fiscales et sociales	627.996 €	291.882 €
Autres dettes	1 €	23 €
<b>TOTAL</b>	<b>2.892.471 €</b>	<b>2.191.695 €</b>

6.3. Analyse du compte de résultat

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires 88.810 € contre un chiffre d'affaires de 2.657 € lors de l'exercice précédent.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, s'élèvent à 2.512.000 € contre 1.068.414 € au titre de l'exercice précédent, pour un effectif moyen de 29 salariés, contre 13 salariés au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent 6.123.338 € contre 3.021.613 € au titre de l'exercice précédent, incluant notamment, outre les frais de personnel, les achats de matières et autres approvisionnements s'élevant à 127.570 €, les autres achats et charges externes s'élevant à 3.271.271 €, les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élevant à 155.980 €, et les dotations aux dépréciations de l'actif circulant (provision sur les stocks) s'élevant à 20.834 €.

Le résultat d'exploitation ressort à -5.805.800 € contre -2.807.022 € au titre de l'exercice précédent. Le résultat financier ressort à -66.069 € contre -37.106 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de -137.273 € contre -50.525 € au titre de l'exercice précédent.

Quant à l'impôt sur les sociétés, il est de -1.182.746 € (représentant le Crédit Impôt Recherche) contre -474.169 € au titre de l'exercice précédent.

La Société a comptabilisé au 31 décembre 2018 un crédit d'impôts compétitivité et emploi (CICE) qui s'élève à 36.183 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de 4.807.698 €.

## **7. Filiales et participations, sociétés contrôlées**

### **7.1. Filiales et participations**

Nous vous indiquons que notre Société ne détient aucune participation.

Notre Société ne possède aucune participation croisée.

### **7.2. Sociétés contrôlées**

Nous vous rappelons que notre société ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

## **8. Etat récapitulatif des opérations réalisées par des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et des personnes avec lesquelles elles auraient des liens personnels étroits**

Aucun membre de la Société, que ce soit un mandataire social, dirigeant ou cadre de la Société n'a conclu une quelconque opération avec une personne avec laquelle il aurait un lien personnel étroit.

## **9. Informations relatives au capital et à l'actionnariat des salariés**

### **9.1. Actions d'auto contrôle**

La Société détient 34.500 actions d'auto-contrôle au titre du contrat de liquidité.

### **9.2. Modification du capital social**

*(cf. 2. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018).*

### **9.3. Informations et état de l'actionnariat salarié de la Société**

Au 31 décembre 2018, l'effectif de la Société s'élève à 38 personnes pouvant être réparties comme suit :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Encadrement	13	14	27
TAM	2	6	8
Employés	0	3	3
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>38</b>

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et à la connaissance de la Société, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2018, aucun salarié ne détient des participations

au sein du capital de la Société.

## **10. Rémunération et avantages en nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux**

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2018 aux mandataires sociaux ont été les suivantes :

<b>Mandataires</b>	<b>Rémunération brute totale</b>	<b>Partie fixe</b>	<b>Partie Variable</b>	<b>Avantages en nature</b>	<b>Intéressement</b>	<b>Jetons de présence</b>
Monsieur Sébastien PELTIER	210.960 €	150.000€	45.000€	15.960€	0 €	0 €
Monsieur Jocelyn PINEAU	174.687 €	125.000 €	37.500 €	12.187 €	0 €	0 €
Monsieur Philippe CHARIER	97.131 €	93.750 €	0 €	3.382 €	0 €	0 €
Monsieur Pascal SIRVENT	150.350 €	75.000 €	71.400 €	3.950 €	0 €	0 €
Monsieur Laurent LEVY	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Monsieur Sébastien BESSY	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SOFIMAC PARTNERS ayant pour représentant permanent Monsieur Philippe VUAGNAT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Monsieur Jean ZETLAOUI	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

En vertu des dispositions légales et réglementaires vous serez amenés à vous prononcer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé par une résolution distincte, pour chaque mandataire social, relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Aucune modification de ces éléments de rémunération n'est soumise à votre vote pour l'exercice 2019.

## **11. Activité en matière de recherche et développement**

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi ses activités de recherche et de développement éligibles au crédit d'impôt recherche. Le crédit d'impôt recherche a été consenti à hauteur de 1.182.746 euros.

## **12. Progrès réalisés et difficultés rencontrées**

Les progrès réalisés par la Société se constatent par les résultats de la recherche et du développement des produits de la Société. En effet, la Société détient, à ce jour, un portefeuille de 5 produits matures, développés simultanément, pour la prévention des maladies métaboliques.

Valedia® constitue le premier grand objectif permettant d'obtenir une allégation santé forte auprès des autorités compétentes sur les marchés européens (EFSA, FDA, Santé Canada) et prépare une première mise sur le marché dès 2021.

En conséquence et en l'absence de commercialisation des produits, les difficultés rencontrées par la Société sont notamment liées à sa quasi-absence de chiffre d'affaires et à la perte de l'exercice.

### **13. Résultat - affectation**

La Société a réalisé lors de cet exercice un résultat déficitaire de 4.807.698 €, il est proposé d'affecter la totalité de ce résultat au poste "*Report à Nouveau*", soit -4.807.698 € qui sera ainsi porté de -2.996.153 € à -7.803.851 €.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat déficitaire de 4.807.698 €.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

### **14. Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que nous n'avons pas de charges non déductibles fiscalement et visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code.

### **15. Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq (5) derniers exercices (Annexe 1).

Il est, toutefois, précisé que notre Société a été transformée en société anonyme le 7 mars 2017 et ne mentionnera, par conséquent, que les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### **16. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce**

Le Président rappelle que plusieurs conventions, visées à l'article L225-38 du Code de commerce, ont été conclues et autorisées pendant l'exercice écoulé par le Conseil de Surveillance, à savoir :

Le contrat de mandat de Monsieur Sébastien PELTIER, membre du Directoire et Président du Directoire, conclu avec la Société en date du 18 juillet 2017, s'est poursuivi au cours de l'exercice selon les modalités initialement convenues. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 7 mars 2017.

Le contrat de mandat de Monsieur Jocelyn PINEAU, membre du Directoire, conclu avec la Société en date du 18 juillet 2017, s'est poursuivi au cours de l'exercice selon les modalités initialement convenues. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 7 mars 2017.

Le contrat de mandat de Monsieur Philippe CHARIER, membre du Directoire, conclu avec la Société en date du 18 juillet 2017, s'est poursuivi au cours de l'exercice selon les modalités initialement convenues. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 7 mars 2017. Pour mémoire, il a été mis fin au mandat de membre du Directoire de Monsieur CHARIER en date du 30 juin 2018.

## 17. Présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

## 18. Gouvernement d'entreprise

### 18.1. Tableau récapitulatif des délégations consenties au Directoire relatives aux augmentations de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous présentons le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, le 7 mars 2017 et le 15 mai 2018, au Directoire de la Société dans le domaine des augmentations de capital

<b>Autorisations</b>	<b>Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions</b>	<b>Durée</b>	<b>Utilisation faite des délégations</b>
Augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (offre au public)	Montant nominal maximal des augmentations du capital social 200.000 €.  Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 €.	26 mois à compter du 7 mai 2017	PV Directoire du 2 juin 2017 (émission de 1.258.168 actions nouvelles)
Emission en euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions de la Société ainsi que toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	Montant nominal maximal des augmentations du capital social 200.000 €.  Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 €	26 mois à compter du 15 mai 2018	
Augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (placement privé)	Montant nominal maximal des augmentations du capital social limité à (i) 20% du capital par an et (ii) un montant maximum de 200.000 €.  Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 €	26 mois à compter du 15 mai 2018	PV du Directoire du 4 octobre 2018 (émission de 505.606 actions nouvelles)

Augmentation de capital par émission de valeurs mobilière donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes. (investisseurs intervenant dans les domaines de la prévention et de la lutte contre les maladies métaboliques)	Montant nominal maximal des augmentations du capital social limité à (i) 20% du capital par an et (ii) un montant maximum de 200.000 €.  Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 €	18 mois à compter du 15 mai 2018	
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15% de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale	26 mois à compter du 15 mai 2018	
Annulation des actions auto-détenues	Annulation des actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social	18 mois à compter du 15 mai 2018	
Emission de bons de souscription d'actions (" <b>BSA<sub>2018</sub></b> ") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (membres du Conseil de Surveillance)	2% du capital social de la Société maximum	26 mois à compter du 15 mai 2018	PV Directoire du 16 janvier 2019 (attribution de 83.054 BSA <sub>2018</sub> )
Emission de bons de souscription d'actions (" <b>BSA<sub>2017</sub></b> ") avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (membres du Conseil de Surveillance)	2% du capital social de la Société maximum	26 mois à compter du 7 mai 2017	PV Directoire du 26 octobre 2017 (émission de 72.941 BSA <sub>2017</sub> )
Emission d'options de souscription et/ou achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	5% du capital de la Société maximum	38 mois à compter du 7 mai 2017	
Attribution gratuite des actions de la Société	5% du capital de la Société maximum	38 mois à compter du 7 mai 2017	

Emission de bons de parts de créateurs d'entreprise ("BSPCE <sub>2017</sub> ")	5% du capital de la Société maximum	26 mois à compter du 7 mai 2017	PV du Directoire du 31 mai 2018 (attribution de 109.412 BSPCE <sub>2017</sub> )
Emission de bons de parts de créateurs d'entreprise ("BSPCE <sub>2018</sub> ")	5% du capital de la Société maximum	26 mois à compter du 15 mai 2018	

### 18.2. Convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant de plus de 10% du capital et une filiale

Nous vous indiquons que notre Société ne détenant pas de filiale, aucune convention entre un actionnaire ou un mandataire social détenant plus de 10% du capital de la Société n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

### 18.3. Liste des mandats sociaux et fonctions exercés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés en France par chacun des mandataires sociaux de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Personne concernée	Société	Fonctions
<b>Sébastien PELTIER</b>	VALBIOTIS	Membre du Directoire et Président du Directoire
	DJANKA INVESTISSEMENT	Gérant
<b>Jocelyn PINEAU</b>	VALBIOTIS	Membre du Directoire
	FINANCIERE ELOUJON	Gérant
<b>Philippe CHARIER</b>	VALBIOTIS	Membre du Directoire
	CAFIDEL	Gérant
<b>Laurent LEVY</b>	VALBIOTIS	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Conseil de Surveillance
	NANOBIOTIX	Membre du Directoire et Président du Directoire
<b>Pascal SIRVENT</b>	VALBIOTIS	Membre du Directoire
<b>Sébastien BESSY</b>	VALBIOTIS	Membre du Conseil de Surveillance
<b>Jean ZETLAOUI</b>	VALBIOTIS	Membre du Conseil de Surveillance
<b>SOFIMAC PARTNERS</b>	VALBIOTIS	Membre du Conseil de Surveillance

Nous vous invitons à prendre connaissance du paragraphe ci-dessous intitulé "*Attribution de la direction générale – Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire*" pour plus de renseignements.

#### 18.4. Prêts inter-entreprises

Conformément à l'article L.511-6, 3 bis al.2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à moins de deux (2) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant.

#### 18.5. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ces droits

En application des articles L. 225-37-5 et L. 225-68 du Code de commerce nous vous informons qu'aucun titre comportant de tels caractéristiques n'existe au jour de l'Assemblée.

#### 18.6. Franchissement de seuil par un actionnaire

En application des articles L. 225-37-5 et L. 225-68 du Code de commerce nous vous informons que la Société n'a eu connaissance d'aucun franchissement de seuil par un actionnaire pendant ou après la clôture de l'exercice écoulé.

#### 18.7. Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société

En application des articles L. 225-37-5 et L. 225-68 du Code de commerce nous vous informons que la préservation de l'intérêt de la Société nous impose de ne pas divulguer ce type de contrat.

Leur communication porterait en effet gravement atteinte à l'intérêt de la Société.

#### 18.8. Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

En application des articles L. 225-37-5 et L. 225-68 du Code de commerce nous vous informons qu'aucune convention de ce type n'a été portée à la connaissance de la Société.

#### 18.9. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance – Règles applicable à la modification des statuts

##### **a. Règles applicables à la modification de statuts**

En application des articles L. 225-37-5 et L. 225-68 du Code de commerce nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions conformément à l'article 28 des statuts de la Société.

##### **b. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire**

Nous vous informons que les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance pour trois (3) ans renouvelables.

Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat de membre du Directoire.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale ou par le Conseil de Surveillance.

**c. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil de Surveillance**

Nous vous informons que les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils peuvent être des personnes physiques ou morales.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de trois (3) ans. Ils sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

**18.10. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Directoire et du Conseil de Surveillance**

En application des articles L. 225-37-5 et L. 225-68 du Code de commerce nous vous informons que les articles 17 et 21 des statuts encadrent respectivement les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Directoire et du Conseil de Surveillance.

**18.11. Modalités de participation des actionnaires aux assemblées**

En application des articles L. 225-37-5 et L. 225-68 du Code de commerce nous vous rappelons que ces modalités sont régies par les articles 26 à 29 des statuts de la Société.

**18.12. Code de gouvernement d'entreprise**

La Société œuvre pour le respect des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2016 par Middlednext et validé en tant que code de référence par l'Autorité des Marchés Financiers dans la mesure où les principes qu'il contient seront compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

**19. Attribution de la direction générale – composition du Conseil de Surveillance et du Directoire**

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 7 mars 2017, a nommé les premiers membres du Conseil de Surveillance pour une durée de trois (3) ans, à savoir :

- Monsieur Laurent LEVY en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Sébastien BESSY en qualité de membre du Conseil de Surveillance,
- SOFIMAC PARTNERS, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 26 octobre 2017 a décidé de nommer, pour une durée de trois (3) ans, Monsieur Jean ZETLAOUI, en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

La société SOFIMAC PARTNERS, représentée par Monsieur Philippe VUAGNAT, a démissionné de ses fonctions de membres du Conseil de Surveillance avec effet immédiat le 8 mars 2018.

Enfin, il est rappelé qu'une assemblée générale ordinaire a été convoquée en date du 18 mars 2019 à l'effet de désigner Madame Agnès TIXIER en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Aux termes des décisions du Conseil de Surveillance en date du 7 mars 2017, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer, et ce pour toute la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance ;

- Monsieur Laurent LEVY en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Aux termes des décisions du Conseil de Surveillance en date du 7 mars 2017, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer les membres du Directoire pour une durée de trois (3) ans :

- Monsieur Sébastien PELTIER, en qualité de membre du Directoire et Président du Directoire ;
- Monsieur Jocelyn PINEAU, en qualité de membre du Directoire ;
- Monsieur Philippe CHARIER, en qualité de membre du Directoire.

En mai 2018, VALBIOTIS a annoncé l'évolution de la composition de son Directoire avec le départ de Monsieur Philippe CHARIER au 30 juin 2018.

Aux termes des décisions du Conseil de Surveillance en date du 1<sup>er</sup> septembre 2018, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer Monsieur Pascal SIRVENT, en qualité de membre du Directoire pour une durée de deux trois (3) ans.

Par décisions du Conseil de Surveillance en date du 31 janvier 2019, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer Madame Muriel CAZAUBIELLE, en qualité de membre du Directoire pour une durée de deux trois (3) ans.

## **20. Récapitulatif des distributions de dividendes réalisées sur les trois derniers exercices**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois (3) derniers exercices :

<b>Exercice social</b>	<b>Dividende global</b>	<b>Dividende net par action</b>
Exercice 2017	-	-
Exercice 2016	-	-
Exercice 2015	-	-

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

**21. Honoraires du commissaire aux comptes**

Commissaire aux comptes	Montant	
	2018 (DELOITTE & ASSOCIES)	2017 (DELOITTE & ASSOCIES)
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes de la Société	45.500 €	45.612 €
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaires aux comptes	5.000 €	112.000 €
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		-
Juridique, fiscal, social		-
Autres		-
<b>TOTAL GENERAL</b>	50.500 €	157.612 €

**22. Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société – franchissements de seuil**

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, aucune communication n'a été effectuée par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

### 23. Structure du capital au 31 décembre 2018 – informations sur les actions

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est fixé à 415.267,80 euros divisé en 4.152.678 actions de 0,10 euro chacune.

Le capital et les droits de vote de la Société au 31 décembre 2018 sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droit de vote <sup>(2)</sup>
DJANKA INVESTISSEMENT	705.000	1.410.000
FINANCIERE ELOUJON	352.500	705.000
CAFIDEL	252.500	505.000
FIP NESTADIO CROISSANCE VI SOCIETE GESTION FONDS D'INVESTISSEMENT	34.103	34.103
FIP NESTADIO 2013 SOCIETE GESTION FONDS D'INVESTISSEMENT BRETAGNE	56.100	112.200
FIP NESTADIO 2014 SOCIETE GESTION FONDS D'INVESTISSEMENT BRETAGNE	73.300	146.600
FIP PLURIEL ATLANTIQUE SOFIMAC PARTNERS	56.806	56.806
POITOU CHARENTE INNOVATION POLE DES ECO-INDUSTRIES	290.483	558.183
Autres porteurs au nominatif	11.136	11.136
Public	2.286.250	2.286.250
Actions auto détenues	34.500	0
<b>Total</b>	<b>4.152.678</b>	<b>5.825.278</b>

A la date du présent rapport, il y a 1.707.100 actions à droit de vote double.

### 24. Evolution du cours de bourse

Informations générales	
Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2018	4.152.678
Cours de première cotation	10,50 €
Cours de clôture au 31 décembre 2018	3,26 €
Capitalisation boursière au 31 décembre 2018	13.537.730
Cours le plus haut en 2018	8,50 € ( le 11/04/2018)
Cours le plus bas en 2018	3,26 € (le 31/12/2018)
Code ISIN	FR0013254851

## 25. Délai de paiement fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe 2).

\* \*  
\*

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Périgny, le 8 mars 2019.




---

**Monsieur Sébastien PELTIER**  
Président du Directoire

## Annexe 1

### Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

*Il est précisé que la société a été transformée en société anonyme, le 7 mars 2017. En conséquence, nous ne disposons pas des éléments des quatre années antérieures.*

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Capital social	415.268 €	364.707 €
Nombre d'actions ordinaires	4.152.678 €	3.647.072 €
Chiffre d'affaires	88.810 €	2.657 €
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	-5.853.172 €	-2.844.128 €
Impôt sur les bénéfices	-1.182.746 €	-474.169 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-
Résultat après impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	-4.807.698 €	-2.420.484 €
Bénéfice après impôts, participation, avant amortissement et provision	-4.807.698 €	-2.420.484 €
Dividende distribué	-	-
Effectif salarié moyen	29	13
Montant de la masse salariale	1.860.951 €	826.755 €
Montant des sommes versés en avantages sociaux	687.232 €	256.394 €



